

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques CdP-18 et CRP-8

Résumé pour les décideurs

DOHA 2012 CONFÉRENCE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES COP18 • CMP8

La Conférence de Doha :
une étape charnière vers une nouvelle ère
des négociations?

Doha, Qatar
du 26 novembre au 7 décembre 2012



Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques CdP-18 et CRP-8

Résumé pour les décideurs

La Conférence de Doha :
une étape charnière vers une nouvelle ère
des négociations?

du 26 novembre au 7 décembre 2012
Doha, Qatar

Comité de rédaction et comité éditorial



En partenariat avec



Direction de la rédaction

Frédéric Gagnon-Lebrun, ÉcoRessources

Ce document de synthèse a été préparé par ÉcoRessources pour le compte de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'une ou l'autre de ces organisations.

Auteurs

Marine Franck, ÉcoRessources

Caroline De Vit, Ecofys

Avec la participation de Alex Perrault, Consultant

Direction de la publication

Fatimata Dia Touré, Directrice, IEPF

Coordination

Rajae Chafil, Spécialiste de programme, Négociations internationales sur l'environnement et le développement durable, IEPF

Équipe de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) responsable de l'édition

Prosper Biabo, Directeur adjoint en charge des programmes

Louis-Noël Jail, Chargé de communication, Responsable du Service Information et documentation

Jacinthe Potvin, Assistante, Service Information et documentation



PNUE

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, Division du Droit environnemental et des Conventions (PNUE-DELC) a contribué à la traduction de ce guide du français à l'anglais.

Mise en page

Code Jaune, design et créativité

Québec (Québec), Canada

ISBN : 978-2-89481-125-2

ISBN version électronique : 978-2-89481-126-9

© Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) 2012

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage

Québec G1K 4A1 Canada

Téléphone : 418 692-5727

Télécopie : 418 692-5644

Courriel : iepf@francophonie.org

Site Internet : www.iepf.org

IMPRIMÉ AU CANADA - Novembre 2012

Cette publication a été imprimée avec des encres végétales sur du papier recyclé.



MOT DE LA DIRECTRICE DE L'IEPF

Rio 1992, Kyoto 1997, Marrakech 2001, Montréal 2005, Nairobi 2006, Copenhague 2009, Cancún 2010, Durban 2011, Doha 2012, 20 ans de négociations intenses sur les changements climatiques sont aujourd'hui enregistrés. Ces étapes et dates sus évoquées sont significatives dans ce processus de négociations, qui a permis une prise de conscience mondiale sur l'importance de prendre en charge et d'intégrer la problématique du climat dans toutes les politiques de développement économique et social qui se veulent durables.

D'une négociation diplomatique entre des experts et techniciens de l'environnement, du climat et des affaires étrangères sur des principes de droit international capables de gérer les changements climatiques, nous assistons actuellement, en plus des négociations, à des discussions et échanges populaires menés à tous les niveaux et par toutes les catégories d'acteurs de développement à la recherche de solutions appropriées. Du simple citoyen aux hauts décideurs politiques en passant par les élus, le secteur privé, la société civile et autres, cette recherche de solutions aux impacts négatifs des changements climatiques devient une priorité dans les volontés exprimées, lors des différentes conférences des parties et des fora. Cependant, il faut noter qu'elle peine à se traduire concrètement en engagements nationaux et internationaux, que tous les pays de la communauté des Nations-Unies doivent prendre pour résoudre le problème, qu'ils soient développés ou en développement.

Si Montréal en 2005 a vu l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto sans l'aval de tous les pays concernés, Copenhague 2009 a été un moment décisif de ce processus de négociations, qui a connu un accord sur la vision commune (maintenir le taux de réchauffement en deçà des 2 degrés Celsius) et sur la nécessité et l'importance de disposer de moyens techniques et financiers pour accompagner la réduction et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (initiative de démarrage rapide 30 milliards \$ us 2010-2012 et 100milliards \$ us par an jusqu'en 2020) avec des activités de développement sobres en carbone.

Cancún 2010 et Durban 2011 se sont attelés à donner du contenu et une orientation pragmatique aux engagements financiers et techniques annoncés dans un contexte international marqué par l'émergence de pays économiquement importants, qui œuvrent pour jouer leurs rôles et prendre leurs places dans l'échiquier mondial. L'environnement politique et géostratégique du monde a évolué et il faudra dorénavant compter dans ces négociations avec tous les pays et groupes de pays conscients des enjeux du climat.

Doha 2012 lancera une nouvelle période de négociation, où chaque acteur devra arriver à s'engager sur des ambitions de réduction de GES claires et précises, mais aussi, sur des actions concrètes de développement sobres en CO₂ à partir de la plateforme de Durban, qui va installer une 2^{ème} période pour le protocole de Kyoto, en attendant l'adoption par tous les pays de l'outil international juridiquement contraignant.

Doha sera aussi mis à profit pour assurer :

- l'opérationnalisation du Fonds Vert pour le Climat,
- la mise en place de programmes approfondis de formation et renforcement de capacités dans la lutte contre les changements climatiques pour le développement durable
- l'établissement de mécanismes et moyens financiers, techniques et technologiques pour l'adaptation, l'atténuation et le transfert de technologies.

Le présent guide que l'OIF, à travers son organe subsidiaire l'IEPF, met à votre disposition se veut informatif et explicatif des défis et enjeux des changements climatiques débattus lors de cette conférence. Il permet à chaque acteur et à chaque pays de se positionner conformément à ses intérêts et d'apporter de manière consciente et maîtrisée sa contribution au programme mondial de lutte contre les conséquences négatives des changements climatiques. Il est de nos jours compris et accepté que cette lutte doit être l'œuvre de TOUS par des actions locales, nationales et internationales. Elle ne sera une réussite que si ensemble les pays développés et en développement s'y engagent comme inscrite et adoptée dans la plateforme de Durban, qui est à l'ordre du jour de cette 18^{ème} conférence des parties.

Donnons à cette nouvelle étape de négociations qui démarre l'espoir et les actions requis pour la lutte contre la pauvreté, pour le développement durable et pour la survie de notre planète.

Bonne lecture et bonne conférence!

Fatimata DIA Touré

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. BREF HISTORIQUE DES NÉGOCIATIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	3
2. LES ENJEUX RELATIFS À LA PLATE-FORME DE DURBAN	5
2.1 PLANIFICATION DES TRAVAUX DE L'ADP	5
2.2 PLAN DE TRAVAIL SUR L'AMÉLIORATION DU NIVEAU D'AMBITION	6
3. LES ENJEUX RELATIFS À LA CONVENTION	9
3.1 ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GES	9
3.1.1 L'atténuation dans les pays développés et l'adoption de cibles de réduction des émissions de GES	9
3.1.2 L'atténuation dans les pays en développement soutenue par les pays développés	10
3.1.3 Les réductions des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD)	11
3.2 L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	12
3.3 LE SOUTIEN FINANCIER	13
3.4 LE DÉVELOPPEMENT ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	15
3.5 L'ACTION RENFORCÉE EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	15
3.6 EXAMEN DE 2013 À 2015 POUR ÉVALUER LES PROGRÈS RÉALISÉS	16
4. LES ENJEUX RELATIFS AU PROTOCOLE DE KYOTO	17
4.1 LA CONVERSION DES CIBLES DES PARTIES DE L'ANNEXE I EN QELRO POUR LA DEUXIÈME PÉRIODE D'ENGAGEMENT SOUS LE PROTOCOLE DE KYOTO	17
4.2 LE REPORT DES UNITÉS DE QUANTITÉ ATTRIBUÉES (UQA) À LA DEUXIÈME PÉRIODE D'ENGAGEMENT	18
4.3 LA CONTINUITÉ ENTRE LES DEUX PÉRIODES D'ENGAGEMENT ET LA DURÉE DE LA SECONDE PÉRIODE D'ENGAGEMENT.	18
LES ATTENTES DE LA CONFÉRENCE DE DOHA	21
FICHES D'INFORMATION	23
Fiche 1. Les groupes régionaux et les principales coalitions de négociation	23
Fiche 2. Positions des principaux pays et coalitions de négociation sur l'après 2012	27
Fiche 3. Forums de discussions parallèles à la CCNUCC	32
BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RÉFÉRENCES	35

INTRODUCTION

La réalité des changements climatiques est aujourd'hui appréhendée dans un contexte politique difficile, caractérisé par un agenda qui se concentre surtout sur des enjeux économiques et sociaux à court et moyen termes. Après le compromis de Durban sur la poursuite des négociations dans le cadre traditionnel des négociations post 2012 et dans celui de la plate-forme de Durban pour un régime post 2020, la 18^e Conférence des Parties (CdP) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 8^e Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CRP), qui se tiendront du 26 novembre au 7 décembre 2012 à Doha, constitueront une étape charnière des les négociations sur le climat.

Fin de l'ère du Plan d'action de Bali et de la première période du Protocole de Kyoto

Comme prévu à Durban, les Parties seront témoins à Doha de la fin de la première période du Protocole de Kyoto et de l'avènement de la seconde période d'engagement. Elles devront également mettre fin au mandat du Plan d'action de Bali. Cela doit se traduire par la clôture du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (GTS-ACV) et par le bilan du Plan d'action de Bali, notamment sur les questions d'ambition, de transparence des efforts d'atténuation et du financement climat.

Ce bilan sera ainsi marqué par deux constats. À Copenhague, en 2009, les Parties se sont entendues pour limiter la hausse de la température moyenne globale à 2 °C. Or, les cibles d'atténuation annoncées à ce jour par les pays développés et les mesures d'atténuation des pays en développement entraineraient une hausse de la température mondiale moyenne de 3,5 °C¹ et un « déficit d'ambition » de 6 à 12 gigatonnes de CO₂ équivalent². En outre, de nombreux pays en développement remettent aujourd'hui en question la transparence du financement précoce de 30 milliards \$ US octroyé entre 2010 et 2012 ainsi que la capacité des pays développés à fournir de manière durable et prévisible les 100 milliards \$ US promis par années jusqu'en 2020.

Coïncidant avec la fin de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, seul accord légalement contraignant à ce jour, Doha sera aussi la conférence du lancement de la deuxième période d'engagement du Protocole, dont la durée ainsi

1. <http://climateactiontracker.org/news/126/Emissions-gap-looks-set-to-increase-if-government-action-doesnt-step-up.html>
2. Bridging the Emissions Gap , UNEP.

que certaines questions d'opérationnalisation ont fait l'objet d'intenses négociations durant l'année 2012. L'adoption de cette deuxième période dès 2013 permettra de renforcer la confiance entre les pays dans le cadre des négociations sous la plate-forme de Durban en donnant une garantie que les pays développés engagés sous Kyoto continueront à prendre les devants en matière d'atténuation des émissions. Pour les autres pays développés qui ne souhaitent pas s'engager sous Kyoto, les Parties devront décider de la manière et de la forme pour capturer leurs promesses d'atténuation faites à Copenhague et à Cancún pour la période de 2012 à 2020.

Négocier le virage vers la nouvelle ère des négociations de la plate-forme de Durban

Doha marquera l'avènement d'une nouvelle ère dans les négociations sur le climat avec la définition des axes de travail de l'ADP qui doit élaborer pour 2015 un accord sur un régime climatique post 2020 applicable à tous les pays. La plate-forme de Durban devra donc s'affranchir des lignes traditionnelles du Plan d'action de Bali qui maintenait une différenciation d'obligation entre les pays développés et les pays en développement. Depuis 2007, les pays en développement ont insisté sur l'engagement des États-Unis, deuxième émetteur mondial de GES, dans un accord légalement contraignant qui respecterait le principe de responsabilité historique et celui du droit au développement. Les pays développés ont favorisé quant à eux l'adoption d'un accord qui engagerait les pays émergents grands émetteurs de GES au même titre que les pays développés dans la mise en œuvre d'actions d'atténuation. Réconcilier ces points de vue est au cœur du mandat de la plate-forme de Durban, dont l'adoption a permis de parvenir à un accord de principe sur la reconduction du Protocole de Kyoto qui doit être confirmé à Doha.

Doha permettra ainsi de tester la force du compromis de Durban par lequel les Parties ont approuvé une deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto à condition d'entamer des négociations sur un accord post 2020. Les pays devront préciser comment ils envisagent les grandes lignes et les caractéristiques du programme de travail devant mener à cet accord, qui pourra prendre la forme d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un accord ayant une force juridique.

Les progrès réalisés à Durban, tels que le lancement de la plate-forme de Durban, un accord de principe sur une deuxième période du Protocole de Kyoto et l'opérationnalisation des institutions prévues par les Accords de Cancún, offrent de nombreuses forces et opportunités que les Parties pourront mettre à profit à Doha. Les négociateurs devront donc continuer de faire preuve de ténacité et de créativité pour dénouer les impasses et faire de la Conférence de Doha un succès.

1. BREF HISTORIQUE DES NÉGOCIATIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Depuis l'adoption en 1992 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en marge de la Déclaration de Rio, la considération de la menace que constitue le réchauffement climatique pour les êtres humains et les écosystèmes a été progressivement intégrée à l'agenda international. Considérant que les engagements pris à Rio en vertu de la CCNUCC pour stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique étaient insuffisants, les Parties à la Convention ont adopté le Protocole de Kyoto en décembre 1997. Les pays développés ayant ratifié le Protocole de Kyoto ont l'obligation de réduire conjointement, d'ici la fin de l'année 2012, le niveau des émissions de six GES de 5,2 % par rapport à celui de 1990.

Les Accords de Marrakech ont conduit à l'adoption des modalités d'opérationnalisation du Protocole de Kyoto en 2001. Néanmoins, le Protocole n'a été ratifié qu'en 2005, et sa mise en œuvre a été retardée dans plusieurs pays. Les États-Unis, qui occupent depuis 2005 le deuxième rang mondial des émetteurs de GES derrière la Chine, n'ont pas ratifié le Protocole et ne sont donc pas soumis à des obligations de réduction d'émissions de GES en vertu du Protocole. Par ailleurs, pour certains pays visés à l'Annexe I ayant ratifié le Protocole, tel que l'Australie et le Japon, il sera difficile, voire impossible, de respecter leurs cibles individuelles de réduction ou de limitation des émissions pour la première période d'engagement. Le Japon et la Russie ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de participer à la seconde période du Protocole de Kyoto³. Le Canada s'est quant à lui retiré unilatéralement du Protocole en décembre 2011, avant la fin de cette première période⁴. Toutefois, le Canada reste engagé dans la négociation d'un accord qui sera adopté d'ici 2015 dans le cadre de la plate-forme de Durban⁵.

Dans le but d'intégrer les grands émetteurs de GES à l'effort d'atténuation et reconnaissant la nécessité de traiter des aspects financiers, technologiques et d'adapta-

3. Voir : http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/kp/application/pdf/awgkp_sog_compilation.pdf, p. 6 et 7

4. Voir : http://unfccc.int/files/kyoto_protocol/background/application/pdf/canada.pdf

5. Voir : <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=En&n=FFE36B6D-1&&news=6B04014B-54FC-4739-B22C-F9CD9A840800>

tion à plus long terme, les Parties ont entamé en 2005 un dialogue sur la coopération à long terme. Un cadre de négociation spécifique aux enjeux post 2012 dans le cadre de la Convention, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (GTS-ACV), s'est alors formé aux côtés du groupe de travail discutant des modalités de la seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto, le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I dans le cadre du Protocole de Kyoto (GTS-PK).

L'Accord de Copenhague, une entente politique adoptée en 2009, apporte des précisions sur certains aspects des négociations, tels que les objectifs de réduction d'émissions de GES à long terme et le financement. Les pays développés se sont engagés à des objectifs de financement collectifs de :

- 30 milliards \$ US pour la période 2010-2012;
- 100 milliards \$ US américains par an d'ici 2020.

En outre, les pays se sont engagés à renforcer leur action concertée à long terme visant à combattre les changements climatiques et à limiter la hausse de la température mondiale à 2 °C⁶. Cet Accord a servi de base aux négociations ayant mené aux Accords de Cancún.

Les Accords de Cancún de 2012 ont instauré des progrès significatifs qui consistent principalement en la création formelle d'institutions, tels le Fonds vert pour le climat, le Comité pour l'adaptation et le Centre de technologie pour le climat. D'autres avancées incluent la mise sur pied d'un registre pour optimiser les Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et le lancement d'une initiative qui vise la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement et comprend le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+).

En 2011 à la CdP-17 de Durban, un nouveau cadre de négociation a été créé : le Groupe de travail spécial sur la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP). Ce nouveau groupe de travail est le fruit d'un compromis par lequel les Parties ont approuvé une deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto, à condition d'entamer sous l'ADP des négociations sur un accord post 2020 qui sera applicable à tous les pays. Ce groupe de travail a commencé son mandat en 2012 dans le but d'adopter d'ici 2015 un accord applicable à toutes les Parties et qui devra être mis en œuvre en 2020.

La décision de créer la plate-forme de Durban marque le début d'un nouveau et important chapitre du processus multilatéral de négociations sous les auspices de la Convention. La fin programmée du GTS-ACV et du GTS-PK devrait ainsi marquer la transition vers une nouvelle ère des négociations sur le climat dans le cadre de la Plate-forme de Durban.

6. FCCC/CP/2009/11/Add.1

2. LES ENJEUX RELATIFS À LA PLATE-FORME DE DURBAN

La plate-forme de Durban est le fruit d'un compromis des principaux groupes de négociation sur les changements climatiques. L'accord qu'elle vise à négocier (sous la forme d'« un protocole, un autre instrument juridique ou un résultat convenu avec une force juridique en vertu de la Convention applicable à toutes les Parties »⁷) représente la contrepartie de l'adoption de la deuxième période d'engagement pour la période 2012-2017 ou 2012-2020.

Les enjeux relatifs à la plate-forme de Durban portent principalement sur la planification des travaux de l'ADP. Les Parties devront également mettre en place un plan de travail qui étudiera un ensemble de mesures propres à augmenter l'ambition des cibles de réduction des émissions.

2.1 Planification des travaux de l'ADP

La Décision sur la plate-forme de Durban adoptée en décembre 2011 ne précise pas le contenu du nouvel accord post 2020. Elle ne mentionne pas explicitement, par exemple, si l'accord devra contenir ou non des engagements de limitation des émissions. À Doha, les Parties devront négocier « les options et les moyens » pour faire face aux défis liés au climat, notamment sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la mise au point et le transfert de technologies, la transparence des mesures, le soutien et le renforcement des capacités .

Les Parties devront définir le programme de travail de l'ADP ainsi que les principales étapes et les principes qui guideront ce travail jusqu'en 2015. Le rôle des principes de la Convention, tels que la responsabilité commune mais différenciée, l'équité et la responsabilité historique dans les travaux de l'ADP, reste à définir. La place qui leur sera accordée aura un impact sur la prise en compte des circonstances nationales ainsi que sur la distinction qui sera faite entre les contributions des pays développés et celles des pays en développement.

Pour la plupart des pays développés, les principes de la CCNUCC doivent être interprétés à la lumière de l'évolution constante des pays et de leur situation économique, politique et sociale. Toutefois, le Groupe d'États ayant la même optique (Like Minded Group), une nouvelle coalition d'environ 40 pays, défend le fait que le résultat de l'ADP doit être conforme aux principes de responsabilité commune mais différenciée, d'équité et de responsabilité historique des pays développés dans les changements

7. Décision 1/CP17, par. 2

climatiques. Ces pays soutiennent que tout résultat dans le cadre de l'ADP doit être équitable afin que « l'universalité de l'application » de l'accord post 2020 ne devienne pas « l'uniformité de l'application ». Ainsi, ces pays considèrent que si le résultat de la plate-forme de Durban doit bien être applicable à toutes les Parties, cette application doit être différenciée selon les circonstances nationales des pays.

Un accord sur un plan de travail précis assorti d'échéances fixes pour 2013 semble ambitieux pour Doha, qui pourrait se contenter de l'adoption des grandes lignes et des principales étapes de la planification du travail de l'ADP. En outre, la capacité des Parties à mettre fin aux mandats du GTS-ACV et du GTS-PK de manière satisfaisante pour tous les pays aura une influence importante sur le succès de l'ADP à Doha.

2.2 Plan de travail sur l'amélioration du niveau d'ambition

À Durban, la CdP a noté avec préoccupation l'écart important entre l'effet agrégé des efforts d'atténuation des Parties et le niveau d'émissions qui permettrait de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale en dessous de 2 °C ou de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La Décision créant l'ADP requiert donc qu'il lance un plan de travail sur « l'amélioration de l'ambition d'atténuation » et appelle à l'exploration des options pour une « série de mesures » visant à assurer les efforts d'atténuation les plus ambitieux possible par toutes les Parties⁸. Outre les efforts individuels des pays, certaines Parties signalent la nécessité d'encourager les mesures complémentaires d'atténuation comme le recours accru aux énergies renouvelables, la substitution des combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelable et le renforcement de l'efficacité énergétique. Elles recommandent aussi de se concentrer sur les options proposées dans le rapport du PNUE, comme la lutte contre la double comptabilisation des réductions d'émissions⁹.

Les enjeux portent sur l'établissement d'un cadre d'atténuation pour la période post 2020 en reconnaissant la nécessité de renforcer les mesures d'atténuation pour la période 2012-2020. Les Parties devront définir les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à une augmentation de l'ambition d'atténuation ainsi que la manière de capturer ces moyens, par exemple par des cibles de réduction, comme le Protocole de Kyoto, ou par une approche différente de la réduction des émissions.

Pour de nombreux pays en développement, la mise en œuvre d'actions d'atténuation passe par l'octroi d'un soutien adéquat et prévisible. C'est pourquoi, d'après eux, l'ambition doit aussi traiter des moyens de mise en œuvre. Ils insistent sur le be-

8. Paragraphes 7 et 8 de la Décision 1/CP.17.

9. Bridging the Emissions Gap, <http://www.unep.org/publications/ebooks/bridging-emissionsgap/>

soin de financement à moyen terme et la nécessité de donner des signaux clairs au secteur privé ainsi que d'assurer le transfert de technologies et de traiter des questions liées aux droits de propriété intellectuelle (DPI), pour permettre et encourager la mise en œuvre concrète de mesures d'atténuation.

3. LES ENJEUX RELATIFS À LA CONVENTION

Comme convenu à Durban, les Parties devront parvenir à Doha à un accord qui met fin au mandat du GTS-ACV. Toutefois, d'après un grand nombre de pays en développement, certains enjeux du Plan d'action de Bali ne sont pas encore résolus. La façon de capturer les objectifs et les actions d'atténuation visant à combler le déficit d'ambition d'ici 2020 (section 3.1) et d'assurer la transition entre la fin du financement précoce et du financement à long terme constituera le cœur des débats (section 3.3). En parallèle, les négociations sur l'adaptation (section 3.2), le soutien technologique (section 3.4) et le renforcement des capacités (section 3.5) viseront à identifier les enjeux en suspens et les forums destinés à les traiter dans le contexte de la fin programmée du GTS-ACV. Les Parties préciseront également la portée et les modalités de l'examen qui se déroulera de 2013 à 2015 pour évaluer les progrès réalisés au sein de la Convention (section 3.6).

3.1 Atténuation des émissions de GES

Le Plan d'action de Bali prévoit que les Parties s'accordent sur une vision commune, ultimement destinée à atteindre un objectif de réduction des émissions de GES à long terme. Une entente sur la vision commune constituera le point d'appui pour les Parties afin de déterminer les efforts d'atténuation des pays développés et des pays en développement à l'horizon de 2020. L'absence de consensus sur l'objectif en pourcentage de réduction des émissions à long terme et sur l'année du pic d'émissions constitue le nœud du désaccord entre les pays sur la vision commune. Cette impasse freine considérablement les négociations sur les objectifs à moyen terme pour les pays développés (section 3.1.1) et celles sur les actions d'atténuation des pays en développement (section 3.1.2). L'atténuation dans le cadre de la REDD+ est quant à elle freinée par des enjeux de financement de la mise en oeuvre (section 3.1.3).

3.1.1 L'atténuation dans les pays développés et l'adoption de cibles de réduction des émissions de GES

À Doha, les Parties s'attarderont principalement à combler « le déficit d'ambition ». Selon le scénario de stabilisation le plus bas du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les pays développés devraient réduire leurs émissions de 25 à 40 % en 2020 par rapport à 1990 pour limiter la hausse de la

température globale moyenne à 2 °C¹⁰. Or, selon des analyses récentes, les engagements actuels des Parties visées à l'Annexe I permettraient une réduction globale des émissions variant de 11 à 16 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990¹¹.

Cet écart d'ambition est difficile à évaluer précisément en raison des conditionnalités que certains pays ont associées à leurs cibles. Par exemple, certains pays rendent conditionnelle l'atteinte de leur cible à la prise d'engagements comparables de la part des pays en développement les plus avancés. Il est attendu des pays développés qu'ils précisent d'ici Doha si les conditions posées sont à ce jour satisfaites ou non.

En outre, les pays associent à leur cible de réduction différentes règles pour comptabiliser ou compenser leurs émissions. La clarification de ces règles aura un impact considérable sur l'ampleur des efforts que ces pays devront fournir pour atteindre leur cible. L'ambition de ces cibles et l'ampleur des efforts requis varieront également en fonction de la décision sur le report des Unités de quantité attribuée (UQA) d'une période d'engagement à l'autre qui sera prise dans le cadre des négociations sur le Protocole de Kyoto.

Pour de nombreux pays en développement, tels ceux du G-77/Chine, l'adoption de règles communes ainsi que l'adoption d'un accord sur la nature légalement contraignante des cibles d'atténuation sont indispensables pour s'entendre sur le niveau d'ambition que les pays développés devraient atteindre¹². Pour les pays développés, la question de l'ambition doit désormais être traitée dans le cadre de l'ADP. Toutefois, l'accord auquel l'ADP doit parvenir d'ici 2015 sera applicable en 2020 seulement, ce qui impliquerait l'absence de garantie de cibles légalement contraignantes pour les pays développés non engagés sous Kyoto d'ici 2020.

3.1.2 L'atténuation dans les pays en développement soutenue par les pays développés

Depuis 2007, d'intenses débats portent sur les contributions potentielles de la part des pays en développement en matière d'atténuation par le biais de Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN). Les pays développés soulignent la nécessité d'assurer la transparence des actions d'atténuation des pays en développement et insistent sur la prise d'engagements de réduction d'émissions de GES par les pays grands émetteurs équivalant à ceux des pays développés. Les pays en développement conditionnent, quant à eux, la mise en œuvre de MAAN à un soutien financier et technologique adéquat. Au cours des dernières années, la plupart des pays en déve-

10. GIEC, 2007 : Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A.]. GIEC, Genève, Suisse, 103 pages. : http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/syr/ar4_syr_fr.pdf

11. <http://climateactiontracker.org/countries/developed.html>

12. FCCC/AWGLCA/2012/MISC.1/Add.2

loppement grands émetteurs ont annoncé des cibles quantifiées de réduction d'émissions non contraignantes pour lesquelles certains d'entre eux requièrent un soutien international.

Les Parties devront clarifier à Doha le niveau de transparence des réductions d'émissions résultant des MAAN ainsi que le soutien financier et technologique et le renforcement des capacités nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de ces MAAN. Une meilleure compréhension des impacts d'atténuation de ces mesures sera importante, notamment pour le processus d'examen programmé de 2013 à 2015 qui permettra de réévaluer les besoins de diminution des GES.

Les Parties discuteront à Doha de la possibilité de recourir à une approche « structurée » et de développer un document à format commun pour tous les pays en développement afin d'y inscrire les cibles annoncées par certains pays en développement et les règles de comptabilisation utilisées. Toutefois, pour les pays en développement, cet exercice de compréhension de la diversité des MAAN ne doit pas aboutir à la soumission de MAAN standardisées et à une catégorisation, au risque d'ouvrir la voie à l'examen de la pertinence d'une MAAN (par exemple, un exercice visant à décider si une mesure spécifique peut être qualifiée de MAAN).

Avec la mise en place prochaine du registre des MAAN, il sera possible pour les pays en développement de soumettre des MAAN en vue de recevoir un soutien pour la phase de préparation. Comme beaucoup de MAAN annoncées sont conditionnelles à la provision de soutien, les pays en développement ont aussi demandé une évaluation des besoins de soutien pour ces mesures.

3.1.3 Les réductions des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD)

En raison du rôle essentiel que peuvent jouer la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone forestier pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, les Parties ont mis en place l'approche internationale « REDD+ ». À Cancún, les Parties ont convenu que la mise en œuvre de cette approche s'effectuerait en trois phases : d'abord l'élaboration, puis la mise en œuvre et enfin l'exécution des actions, des politiques et des mesures nationales ainsi que des stratégies ou des plans d'action nationaux, le tout basé sur des résultats¹³. À Durban, les Parties ont convenu que les activités concrètes menant à des résultats mesurables entreprises par les pays en développement durant la Phase III (ex. réductions de GES) pourront bénéficier de financement basé sur les résultats¹⁴.

13. Décision 1/CP.16 paragraphe 73.

14. C'est-à-dire sur la réduction réelle d'émissions ou l'augmentation de la séquestration du carbone. Ces financements ne seront effectués qu'une fois que les réductions d'émissions (ou l'accroissement de la séquestration) seront réalisées concrètement.

Le point névralgique pour Doha porte sur la clarification des éléments principaux de la troisième et dernière phase (mise en œuvre complète), tels que les modalités de financement, l'identification d'un mécanisme de marché ou encore la mesure, la notification et la vérification (MNV) du soutien octroyé. Deux types de financement sont envisagés : le recours à des approches de financement axées sur le marché, qui est soutenu par les pays développés en raison de la possibilité d'engager le secteur privé, et le recours à des approches de financement non basées sur le marché, tels les fonds publics, soutenu par les pays en développement. En effet, cette dernière approche est considérée comme étant plus régulière et prévisible.

Les Parties devront aussi s'entendre à Doha sur la gouvernance du financement de la REDD+, telle la mise en place d'un conseil pour le mécanisme REDD+, la création de registres, la création d'un mécanisme d'assurance ou de réserve ou encore la désignation d'organes pour l'examen et la règlementation de la REDD+.

3.2 L'adaptation aux changements climatiques

Les défis posés par les changements climatiques à la réalisation des objectifs de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement font de l'adaptation un enjeu crucial. Le Plan d'action de Bali reconnaît la nécessité de renforcer l'action pour l'adaptation à travers notamment l'augmentation des ressources financières, des investissements et des technologies visant à soutenir les actions en matière d'adaptation¹⁵.

À Cancún, le processus de Bali a abouti à l'adoption du Cadre pour l'adaptation de Cancún¹⁶. L'objectif de ce Cadre est de renforcer l'action engagée en matière d'adaptation pour réduire la vulnérabilité et accroître la résilience des pays en développement, en tenant compte des besoins pressants et immédiats des pays particulièrement vulnérables. Ce Cadre prévoit la mise en place d'un Comité d'adaptation chargé de promouvoir la mise en œuvre d'une action renforcée pour l'adaptation de manière cohérente sous la Convention.

Dans le contexte de la fin du mandat du GTS-ACV, les Parties se concentreront à Doha sur la nécessité de continuer le travail sur certains enjeux pour l'adaptation qui ne sont pas déjà traités par des organismes ou des programmes et, le cas échéant, elles devront statuer pour mettre en place d'autres arrangements pour créer un espace de discussion. Un grand nombre de pays en développement identifient, par exemple, les plans nationaux d'adaptation pour les pays qui ne sont pas des PMA, les moyens de mise en œuvre de l'adaptation et l'adéquation, la prévisibilité, la transparence et la responsabilité du financement à l'horizon 2013-2020 comme étant des enjeux toujours en suspens.

15. Décision 1/CP13

16. Décision 1/CP16 <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf#page=4>

Pour la plupart des pays développés, tous les aspects du pilier sur l'adaptation du Plan d'action de Bali sont déjà pris en compte par les organismes et les programmes, comme le Comité d'adaptation, le Programme de travail sur les pertes et dommages ou les plans nationaux d'adaptation. Selon eux, les futurs efforts en matière d'adaptation devraient plutôt se concentrer sur la rationalisation des actions et des efforts existants à travers une approche cohérente pour l'adaptation au titre de la Convention.

3.3 Le soutien financier

Depuis la Conférence de Bali, le soutien financier occupe une place importante au sein des discussions du GTS-ACV. Une étape importante a été franchie avec la création d'un Comité permanent grâce aux Accords de Cancún pour assister la CdP dans l'opérationnalisation du mécanisme financier de la Convention et la rationalisation du financement climat. De même, les Accords de Cancún ont aussi créé le Fonds vert pour le climat (FVC), désigné comme une entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention qui jouera un rôle important dans l'octroi du financement à long terme de 100 milliards \$ US par an¹⁷.

Alors que les pays en développement souhaitent s'assurer un accès facilité à un financement adéquat, les pays développés insistent sur une utilisation rationalisée et transparente du financement. À ce titre, les pays en développement craignent un écart entre le financement précoce, qui prendra fin le 31 décembre 2012, et le financement à long terme, qui suscite également de nombreuses questions quant à la manière de le mobiliser.

Le relais entre le financement précoce et le financement à long terme

Lors de la CdP-15 de Copenhague, les pays développés se sont engagés à fournir des ressources financières nouvelles et additionnelles à hauteur de 30 milliards \$ US pour la période 2010-2012 en respectant une répartition équilibrée entre l'atténuation et l'adaptation. Cet engagement collectif financier est plus connu sous le nom de « financement précoce ». La CdP de Cancún a pris acte de cet engagement et a réaffirmé que le financement de l'adaptation sera prioritaire pour les pays en développement les plus vulnérables, tels que les PMA, les PEID et les pays d'Afrique. En outre, la CdP a invité les pays développés à faire état du financement précoce octroyé et des voies d'accès à ces ressources pour les pays en développement¹⁸. Les Accords de Cancún précisent également que le financement à long terme devrait être fourni dès le

17. Décision 1/CP.16

18. Les soumissions de mai 2011 des Parties sont disponibles ici : (http://unfccc.int/operation_support/financial_mechanism/fast_start_finance/items/5646.php). Pour accéder à une analyse du World Resources Institute des promesses d'engagements des Parties visées à l'Annexe I annoncées durant l'année 2011, voir : http://pdf.wri.org/climate_finance_pledges_2011-05-09.pdf

début de 2013 à hauteur de 100 milliards \$ US par an d'ici 2020 à travers une combinaison de sources publiques et privées¹⁹.

Alors que le financement précoce se terminera d'ici fin de 2012²⁰, de nombreux pays en développement craignent qu'un écart subsiste entre la fin de ce financement et le début du financement à long terme. Bien que les pays développés ne cessent d'assurer qu'il n'y aura pas d'écart, les discussions témoignent de la nécessité pour les pays en développement d'obtenir des signaux clairs sur la manière dont les 100 milliards \$ US vont être atteints et mobilisés. La question de la transparence du financement, incluant le financement précoce, constitue aussi une préoccupation pour les pays en développement qui estiment que beaucoup d'enseignements doivent être tirés de l'expérience de l'octroi du financement précoce, notamment en ce qui a trait au respect des caractéristiques du financement « nouveau et additionnel ».

La mobilisation du financement à long terme

Afin d'assurer que les institutions financières mises en place à Durban soient opérationnelles dans les plus brefs délais, notamment par le biais de la capitalisation du FVC, la CdP de Durban a mis sur pied le Programme de travail sur le financement à long terme²¹. Ce programme catalyse de nombreux enjeux liés à la mobilisation du financement à long terme qui sont également discutés dans le cadre du GTS-ACV.

Les enjeux pour Doha portent principalement sur la nécessité de clarifier les sources de financement. Alors que pour les pays développés les sources privées doivent jouer un rôle important, les pays en développement considèrent que les sources publiques doivent constituer la majeure partie des financements en raison de leur caractère plus prévisible. La manière d'assurer que ces ressources financières seront « accrues, nouvelles, additionnelles, suffisantes et prévisibles » fait aussi partie des discussions sur la mobilisation puisque les critères permettant d'évaluer ces caractéristiques auront un impact sur l'évaluation de l'atteinte des 100 milliards \$ US. C'est pourquoi la transparence des financements par le biais des processus de mesurabilité, de notifiabilité et de vérifiabilité est cruciale. En outre, pour certains pays en développement, il est tout aussi important de déterminer si les 100 milliards \$ US sont adéquats par rapport aux besoins que de réévaluer l'ampleur de ce montant sur la base des besoins de ces pays²². Comme tous ces enjeux font partie du programme sur le financement à long terme, certains pays hésitent à continuer de discuter du financement à long terme dans le cadre des négociations sous le GTS-ACV.

19. <http://Cancún.unfccc.int/financial-technology-and-capacity-building-support/new-long-term-funding-arrangements/#c294>

20. Pour une liste des contributions dans le cadre du financement précoce, voir : <http://unfccc.int/pls/apex/f?p=116:2:36778616997706::NO::>

21. http://unfccc.int/cooperation_support/financial_mechanism/long-term_finance/items/6814.php

22. FCCC/SBI/2012/CRP.2

3.4 Le développement et le transfert de technologies

La pertinence de la question du développement et du transfert de technologies résulte notamment de l'immense défi technologique posé par la nécessité de réduire les émissions de GES et de l'importance du transfert de technologies pour favoriser la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement. Le mécanisme de technologies, créé par la CdP de Cancún, est composé d'un Comité exécutif des technologies (CET), responsable notamment de l'évaluation des besoins, et d'un Centre et réseau des technologies du climat (CRTC) qui devra conseiller les pays et faciliter la coordination entre les réseaux nationaux et régionaux.

À Doha, les Parties devront déterminer le lien entre le mécanisme de technologie et le mécanisme financier, incluant le FVC. Elles se pencheront également sur la question à savoir si les discussions sur les fonctions supplémentaires du CRTC et du CET devraient continuer dans le contexte de la fin du mandat du GTS-ACV. Plusieurs pays considèrent que les droits de propriété intellectuelle (DPI) constituent une barrière au transfert des technologies et proposent d'identifier un forum de discussion pour traiter des DPI²³. Pour certains pays, un rôle de gestion des enjeux relatifs au DPI doit être confié au CET, car il a pour fonction de recommander des mesures pour éliminer les obstacles au développement et au transfert technologique. D'autres pays sont d'avis que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient être les tribunes désignées pour discuter des DPI, et non la CCNUCC.

3.5 L'action renforcée en matière de renforcement des capacités

Les activités de renforcement des capacités visent à aider les pays en développement et ceux en transition vers l'économie de marché à participer pleinement à l'application de la Convention ainsi qu'aux processus découlant du Protocole²⁴. À Durban, les Parties ont mis en place le Forum de Durban sur le renforcement des capacités afin de faciliter le suivi et l'examen de son efficacité. Les Parties ont convenu que les ressources financières pour le renforcement des capacités devraient être fournies notamment par les pays développés à travers les mécanismes financiers, ainsi que par des accords et d'autres canaux multilatéraux²⁵.

Les discussions portent désormais sur la pertinence de continuer de traiter du renforcement des capacités au sein du GTS-ACV. La plupart des pays développés sont d'avis que le Forum de Durban permet d'apporter les réponses aux questions de fond

23. http://unfccc.int/files/bodies/awg-lca/application/pdf/20120524_tt.pdf

24. En vertu, notamment, de l'article 4.5 de la Convention et de l'article 10 (e) du Protocole de Kyoto.

25. Décision 2/CP.17, Section VI

soulevées précédemment par les Parties sur cet enjeu²⁶. Pourtant, certains pays estiment que ce Forum ne permet pas une évaluation valable de la prestation du renforcement des capacités. Pour ces pays, la question de l'identification d'indicateurs de performance pour suivre et évaluer le renforcement des capacités et celle de la création d'un cadre institutionnel et d'un mécanisme financier chargé de veiller à la mise en œuvre du renforcement des capacités doivent encore être discutées dans le cadre du GTS-ACV.

3.6 Examen de 2013 à 2015 pour évaluer les progrès réalisés

Les Accords de Cancún prévoient la possibilité de réviser l'objectif de limitation de l'augmentation de la température pour adopter éventuellement un objectif de 1,5 °C au lieu de celui de 2 °C avancé à Copenhague²⁷. De même, les Parties ont convenu de mener un examen de 2013 à 2015 pour évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte de l'objectif global qui leur permettra de déterminer si des mesures d'atténuation plus ambitieuses sont nécessaires²⁸. L'examen sera mené conjointement par les organes subsidiaires et il devrait consister en plusieurs phases, notamment la collecte et la compilation d'informations, l'évaluation technique, les études techniques et la rédaction de rapports de synthèse.

À Doha, les Parties devront préciser les modalités de l'évaluation des informations collectées et la portée de l'examen. Les Parties examineront deux options : une première basée sur la décision de Cancún (c'est-à-dire que l'examen doit porter sur le caractère adéquat de l'objectif global à long terme et les progrès d'ensemble accomplis dans sa réalisation) et une deuxième qui propose d'inclure l'évaluation de la mise en œuvre des engagements en vertu de la Convention, y compris les moyens de mise en œuvre fournis aux pays en développement. Les Parties devront également décider du forum pour l'évaluation des informations soit à travers la mise en place d'un groupe d'experts soit à travers la création d'un groupe de contact conjoint des organes subsidiaires.

26. Voir : http://unfccc.int/files/bodies/awg-lca/application/pdf/20120524_cb.pdf

27. Paragraphes 4 et 138 à 140 de la Décision 1/CP 16.

28. Décision 2/CP.17 VII

4. LES ENJEUX RELATIFS AU PROTOCOLE DE KYOTO

À Durban, les Parties se sont entendues sur la reconduction du Protocole de Kyoto pour une deuxième période d'engagement. Par contre, ni les cibles d'atténuation des Parties s'y engageant, ni la durée de la seconde période n'ont été adoptées²⁹. À Doha, les Parties devront donc communiquer des informations sur leurs objectifs chiffrés de limitation et de réduction d'émissions (QELRO en anglais pour *Quantified emission limitation and reduction objectives*). Les Parties devront aussi décider du report des unités de quantité attribuée (UQA) qui aura une incidence certaine sur l'ampleur des réductions d'émissions auxquelles les pays développés devront parvenir.

4.1 La conversion des cibles des Parties de l'Annexe I en QELRO pour la deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto

Jusqu'à présent, plusieurs Parties ont évoqué des objectifs individuels et collectifs de réduction des émissions en utilisant différentes références et certaines d'entre elles ont associé des conditions à leurs cibles. À Durban, certaines pays développés ont déclaré leur intention de convertir leurs cibles en QELRO pour la deuxième période d'engagement sous le Protocole de Kyoto, c'est-à-dire qu'ils vont exprimer leurs engagements de réduction en pourcentage des émissions autorisées par rapport à l'année de référence. Pourtant, la formule pour définir les QELRO pour la deuxième période n'est pas identifiée et la plupart de ces cibles sont conditionnelles à l'adoption de règles qui n'ont pas encore été définies telles que celles concernant le report des UQA. De même, la comparabilité de l'ambition des QELRO constitue un enjeu d'importance pour Doha, notamment en ce qui a trait à la manière la plus appropriée pour décider de l'augmentation de l'ambition des cibles annoncées. Ainsi, les PEID souhaitent des QELRO clairs, inconditionnels, exprimés en un seul chiffre et pour une période d'engagement de cinq ans.

Les Parties étudient également les conditions d'accès aux mécanismes de Kyoto tels que le Mécanisme de développement propre (MDP) pour la seconde période d'engagement avec la possibilité que celui-ci soit restreint aux pays ayant soumis des QELRO dans le cadre de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

29. Décision 1/CMP.7

4.2 Le report des unités de quantité attribuées (UQA) à la deuxième période d'engagement

Les UQA sont des unités échangeables entre les participants au Protocole de Kyoto, permettant aux pays qui ont respecté leur cible ou qui l'ont dépassée de revendre ces unités aux pays qui ne l'ont pas respectée. L'achat du nombre d'unités équivalent au défaut de conformité du pays déficitaire permet à celui-ci de respecter ses engagements. La récession économique a facilité pour un grand nombre de pays l'atteinte ou le rapprochement de leur cible de réduction d'émission pour la première période du Protocole de Kyoto. Un grand nombre d'UQA a donc été stocké par les pays à cause du défaut de demande. La majorité des pays participant au Protocole de Kyoto Parties souhaite que ces unités soient reportées à la seconde période d'engagement, ce qui facilitera le respect de leurs QELRO. À Durban, les Parties ont décidé d'évaluer les implications du report des UQA à la deuxième période d'engagement³⁰. Plusieurs propositions ont été formulées sur les méthodes de calcul du report des UQA, mais aucune ne semble faire consensus. À Doha, les Parties devront donc adopter les règles applicables pour le report des UQA à la deuxième période d'engagement selon les implications de chaque option. L'option de ne pas limiter le report est également sur la table.

4.3 La continuité entre les deux périodes d'engagement et la durée de la seconde période d'engagement

Notons que la continuité des deux périodes d'engagement implique que des amendements soient apportés au Protocole de Kyoto et qu'ils entrent en vigueur avant le 1er janvier 2013. Pour ce faire, il aurait fallu que les trois quarts des Parties au Protocole de Kyoto (soit 143) aient ratifié les amendements avant le 3 octobre 2012. Pour pallier un écart entre les deux périodes d'engagement, il sera question à Doha des options pour l'application provisoire des amendements au Protocole en attendant leur entrée en vigueur. L'APEID et certains PMA proposent en effet que les amendements au Protocole adoptés à Doha soient juridiquement contraignants pour les Parties à compter du 1er janvier 2013 par le biais d'une application provisoire en attendant leur entrée en vigueur.

Concernant les périodes d'engagement, la décision de Durban prévoit deux options :

30. Voir : http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/kp/application/pdf/carryover_quantitative_illustrative_examples_for_website_posting_17aug2012.pdf

- soit une période de cinq ans (une seconde période de 2013 à 2017);
- soit une période de huit ans (une seconde période de 2013 à 2020).

La première option est favorisée par la majorité des pays en développement, car elle permettrait de procéder à une révision des objectifs de réduction des émissions au bout de cinq ans. Le Groupe Afrique et de nombreux PMA soulignent que cette option permettrait d'éviter un blocage sur de faibles niveaux d'ambition pendant huit ans et de répondre aux conclusions du Cinquième rapport d'évaluation du GIEC, attendu pour septembre 2014. Toutefois, certains pays émergents préfèrent la première option, car une période plus courte signifie aussi un risque de se voir imposer des cibles après 5 ans³¹. La plupart des pays développés requièrent quant à eux que la durée de la deuxième période d'engagement soit de huit ans pour assurer une transition vers le résultat que la plate-forme de Durban devra produire.

31. Müller, B., 2011

LES ATTENTES DE LA CONFÉRENCE DE DOHA

Après les avancées des conférences de Cancún et de Durban, les attentes sont particulièrement élevées pour la Conférence de Doha. Celle-ci devra notamment décider de la durée et de certaines modalités de la deuxième période du Protocole de Kyoto, élaborer l'architecture de la plate-forme de Durban et mettre fin aux mandats du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I dans le cadre du Protocole de Kyoto (GTS-PK) et du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (GTS-ACV) dans le respect de l'esprit du Plan d'Action de Bali.

Il est attendu que les négociateurs précisent les moyens pour résoudre les enjeux en suspens tels que les manières d'augmenter l'ambition et de permettre la comparabilité des engagements d'atténuation afin de limiter la hausse de la température mondiale à 2 °C. Les Parties devront aussi s'entendre sur la garantie de l'octroi d'un financement prévisible et transparent aux pays en développement et s'assurer que tous les éléments fondateurs du Plan d'action de Bali soient résolus de façon à clôturer le mandat du GTS-ACV de manière consensuelle.

La transition vers une deuxième période du Protocole de Kyoto nourrit également des attentes puisqu'il demeure le seul accord imposant des obligations légalement contraignantes de réductions d'émissions. Toutefois, les modalités de cette transition restent aujourd'hui incertaines. Comme certains pays développés ne feront pas partie de cette seconde période d'engagement, tels les États-Unis, le Japon, la Russie et le Canada, la plupart des pays souhaitent que les cibles d'atténuation de ces pays soient inscrites dans un accord pour la période de 2013 à 2020. En outre, le choix de la durée de la seconde période du Protocole (de 2013 à 2017 ou de 2013 à 2020) sera déterminant pour assurer la transition vers l'accord auquel doit parvenir la plate-forme de Durban pour la période post 2020.

Dans le cadre de la plate-forme de Durban, les Parties devront conclure un accord sur un régime climatique en 2015 qui devra entrer en vigueur au plus tard en 2020. Certains espèrent qu'à cette période la conjoncture de nombreux événements favorisera l'atteinte d'un accord post 2020 ayant une force légale. La Chine sera alors en train d'élaborer son prochain plan quinquennal et les États-Unis pourraient être en meilleure posture pour introduire une nouvelle législation sur le climat au sein du Congrès. Pour s'assurer toutes les chances d'adoption de cet accord en 2015, aucun retard ne doit être pris à Doha qui doit fournir l'élan nécessaire à un tel succès. Toutefois, pour un grand nombre de pays, la priorité n'est pas de commencer à négocier l'accord auquel devra parvenir la plate-forme de Durban, mais bien de clôturer avec

succès les travaux du GTS-ACV et du GTS-PK. On s'attend toutefois à ce que les Parties adoptent à Doha les grandes lignes du travail de la plate-forme de Durban et en et définissent les principales étapes.

Les négociateurs devront faire preuve d'ingéniosité pour répondre à de telles attentes. La Conférence de Doha offre l'opportunité de décider des principes clés sur lesquels l'ADP devra se baser, tel celui d'équité. Cela permettrait d'insuffler la confiance nécessaire entre les pays pour déterminer la manière dont les obligations des pays développés et celles des pays en développement seront capturées dans le nouvel accord post 2020. Un tel élan pourrait parallèlement faciliter une clôture consensuelle du GTS-PK et du GTS-ACV.

FICHES D'INFORMATION

Fiche 1.

Les groupes régionaux et les principales coalitions de négociation

Le processus de négociations sur les changements climatiques s'articule autour des groupes régionaux et des coalitions de négociation. Les groupes régionaux découlent du système de classement officiel des Nations Unies, selon leur situation géographique, alors que les coalitions de négociation constituent des alliances politiques formées sur la base d'intérêts communs. Lors des négociations, les pays s'expriment le plus souvent en leur nom ou au nom d'une coalition de négociation.

Groupes régionaux des Nations Unies

Les groupes régionaux ne partagent pas nécessairement les mêmes intérêts par rapport aux négociations sur les changements climatiques. Les membres du Bureau sont élus au sein des groupes régionaux et des Petits États insulaires en développement (PEID).

Les groupes régionaux sont l'Afrique, l'Asie et la région du Pacifique (incluant le Japon), l'Europe de l'Est et l'Europe centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes (GRULAC, de l'espagnol), puis l'Europe de l'Ouest et les autres (Western Europe and Others Group – WEOG, de l'anglais). « Les autres » sont l'Australie, le Canada, les États-Unis, l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse.

Le Groupe africain

Le Groupe africain est le seul groupe régional qui fonctionne comme une véritable coalition de négociation. Il se compose de 53 membres qui ont en commun diverses sources de préoccupations telles que la désertification, le manque de ressources hydriques, la vulnérabilité face aux impacts des changements climatiques et la lutte contre la pauvreté. Le Groupe fait couramment des déclarations communes, notamment sur les questions liées à l'adaptation, au transfert de technologies, au renforcement des capacités et au financement.

Coalitions de négociations

APEID (Alliance des petits États insulaires en développement)

L'APEID est un groupe de lobbying ad hoc qui donne une voix à la majorité des Petits États insulaires en développement (PEID) lors des négociations aux Nations Unies. Les PEID ont en commun leur vulnérabilité aux impacts des changements climatiques, notamment la hausse du niveau de la mer qui risque de faire disparaître plusieurs îles. L'APEID rassemble 39 membres et quatre observateurs. La plupart des pays de l'APEID sont également membres du G-77/Chine et 10 d'entre eux sont parmi les pays les moins avancés (PMA)³². Le Bahreïn est le seul PEID membre des Nations Unies qui ne fait pas partie de l'APEID; inversement les Îles Cook et Nioué font partie de l'APEID alors qu'elles ne sont pas des PEID membres des Nations Unies³³.

32. Voir : <http://www.sidsnet.org/aosis> et <http://www.unohrrls.org/en/ldc/related/62/>

33. Voir : <http://www.unohrrls.org/en/sids/44/>

Pays les moins avancés (PMA)

Le groupe des PMA comporte 49 pays en développement parmi les moins avancés (33 en Afrique, 15 en Asie et 1 dans les Antilles) qui défendent en commun leurs intérêts au sein des Nations Unies, notamment vis-à-vis des changements climatiques. Ils partagent des considérations au sujet de leur vulnérabilité et de leur besoin de soutien pour planifier leur adaptation. La CCNUCC reconnaît d'ailleurs les besoins particuliers des PMA, qui ont les capacités les plus faibles pour faire face aux impacts des changements climatiques.

Groupe du Groupe des 77 et de la Chine (G-77/Chine)

Le G-77/Chine est composé de 130 pays en développement et de la Chine. La Chine est un membre associé du G-77 plutôt qu'un membre à part entière. Concernant les enjeux liés aux changements climatiques, la Chine collabore de près avec le G-77; les positions du groupe sont alors prises « au nom du G-77 et de la Chine »³⁴. En particulier, le G-77/Chine soutient les intérêts économiques de ses membres sur divers enjeux au sein des Nations Unies. Lors des négociations sur les changements climatiques, les pays membres du G-77/Chine adoptent parfois des positions divergentes, qu'ils défendent alors par le biais d'une autre coalition de négociation ou d'un groupe régional³⁵.

Union européenne (UE)

L'UE est une union politique et économique qui rassemble 27 pays membres. Elle est représentée par la Communauté européenne, qui constitue une Partie à la Convention et au Protocole de Kyoto, mais qui n'a pas de droit de vote distinct de celui des pays individuels. Malgré certaines divergences, ceux-ci adoptent souvent une position commune et parlent d'une seule voix lors des négociations sur les changements climatiques.

Groupe parapluie (Umbrella Group)

Le Groupe parapluie constitue une coalition flexible de pays développés qui ne font pas partie de l'Union européenne et qui s'est formée dans le contexte des négociations sur les changements climatiques. Il est issu du groupe JUSSCANNZ³⁶ et il est actif dans tous les forums de l'ONU, bien que la composition du groupe ne soit pas nécessairement la même. Bien qu'informelle, la liste rassemble habituellement l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Russie, l'Islande, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et l'Ukraine (d'autres pays s'ajoutent périodiquement, selon les thèmes abordés). Depuis 2001, le groupe centre ses activités sur le partage d'information plutôt que sur la négociation comme telle.

Coalition des pays avec des forêts pluviales

Cette coalition a commencé à se former en 2005, à l'initiative de la Papouasie Nouvelle-Guinée. Elle a pour but de faire reconnaître les efforts réalisés par les pays en développement pour ralentir les émissions dues au déboisement. Cette coalition inclut 32 pays : le Bangladesh, la Bolivie, le Cameroun, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, Fidji, le Gabon, le Ghana, le Guatemala, le Honduras, les Îles Salomon, l'Indonésie, le Kenya, le Lesotho, la Malaisie, le Nicaragua, le Nigeria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République centrafricaine, la République dominicaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Salvador, Samoa, la Thaïlande, l'Uganda, l'Uruguay et Vanuatu³⁷.

34. Yamin and Depledge, 2004

35. Voir www.G-77.org

36. JUSSCANNZ est un acronyme anglais pour « Japan, the USA, Switzerland, Canada, Australia, Norway et New Zealand ».

37. Voir: www.rainforestcoalition.org

Groupe d'intégrité environnementale

Le Groupe d'intégrité environnementale a été formé en 2000 par des membres de l'OCDE qui n'adhéraient pas aux positions adoptées par le Groupe parapluie, soit la Suisse, le Liechtenstein, le Luxembourg, le Mexique et la République de Corée. Le Mexique et la République de Corée sont les deux seuls membres de l'OCDE à ne pas être visés à l'Annexe I. Les contextes nationaux des pays membres étant très différents, il leur arrive fréquemment de négocier sur une base individuelle³⁸. Dans le cas contraire, le groupe est généralement coordonné par la Suisse.

Groupe de pays de l'Asie centrale, du Caucase, de l'Albanie et de la Moldavie (CACAM)

Le CACAM regroupe des pays provenant de l'Europe de l'Est, de l'Europe centrale et de l'Asie centrale, incluant l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie, le Kazakhstan, la Moldavie, l'Ouzbékistan et le Turkménistan. Il existe des observateurs comme l'Azerbaïdjan. Ces pays ont créé une coalition dans le but de faire reconnaître leur statut de pays non visés à l'Annexe I avec des économies en transition dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto³⁹. La raison est que la CCNUCC ne définit pas clairement le terme « pays en développement » et que bien que ces pays ne soient pas inclus à l'Annexe I de la Convention, ils ne se considèrent pas comme étant des pays en développement. Les pays du CACAM adoptent rarement des positions communes au sujet d'autres enjeux.

L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA)

À l'origine, l'ALBA est une organisation politique, sociale et économique qui vise à promouvoir la coopération dans ces domaines entre les pays socialistes de l'Amérique latine et des Caraïbes et à fournir une alternative à la Zone de libre-échange des Amériques promue par les États-Unis⁴⁰. L'ALBA constitue aussi depuis 2010 une coalition de négociation qui représente un noyau de 5 pays : le Venezuela, Cuba, la Bolivie, l'Équateur, le Nicaragua et Antigua-et-Barbuda, auxquels se joignent parfois la Dominique et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Cette coalition appuie ses positions sur un objectif de limitation des températures de 1 à 1,5 °C et sur le principe selon lequel les pays développés doivent jouer un rôle de chef de file dans l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques.

Dialogue de Carthagène :

Le Dialogue de Carthagène est un groupe informel dont la création s'est concrétisée durant la CdP-16 de Cancún. Il rassemble une quarantaine de pays industrialisés et en développement travaillant pour l'établissement d'un régime exhaustif et juridiquement contraignant au sein de la CCNUCC. Le but du dialogue est de discuter ouvertement du raisonnement derrière les positions de chacun et d'explorer des domaines où la convergence et le renforcement de l'action commune pourraient voir le jour. Les membres se sont engagés, au plan national, à devenir ou à rester sobres en carbone. Bien que le groupe demeure très informel, on peut déjà compter parmi ses membres des pays de l'Union européenne, les PMA, le Groupe africain, une coalition informelle des pays latino-américains formée du Panama, du Pérou, du Chili, du Costa Rica et de la République Dominicaine et l'APEID. Deux membres du Groupe parapluie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont d'ailleurs signé la dernière déclaration.

38. Yamin, F. et Depledge, J., 2004

39. Ibid

40. Voir: <http://www.alianzabolivariana.org/modules.php?name=Content&pa=show-page&pid=258>

Le BASIC

Le BASIC est un groupe de pays formé du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine. Il a été fondé lors d'une rencontre en novembre 2009 pour définir une position commune pour la Conférence de Copenhague (CdP-15, décembre 2009). À la sortie de cette rencontre, le BASIC a publié une série de positions considérées comme non négociable par ses membres, notamment une deuxième période d'engagement pour les pays développés en vertu du Protocole de Kyoto et un financement accru pour l'atténuation et l'adaptation pour les pays en développement. Depuis, le groupe se rencontre régulièrement afin de mettre en commun leurs positions et de développer une stratégie commune. Le BASIC étant formé des pays émergents les plus importants et des grands émetteurs, il s'impose désormais comme un acteur incontournable des négociations internationales sur le climat.

Groupe d'États ayant la même optique (*Like Minded Group*)

Le *Like Minded Group* est une coalition spontanée de pays qui s'est créée durant la Conférence de Bonn sur les changements climatiques de mai 2012. Elle est composée de plusieurs pays du monde arabe, de l'Inde, de la Chine, de plusieurs économies émergentes d'Asie et de certaines Parties actives de l'Amérique du Sud, notamment le Venezuela, la Bolivie et Cuba. Communément appelée « Groupe d'États ayant la même optique », cette coalition est également présente dans d'autres forums internationaux, notamment l'Organisation mondiale du commerce. Il s'agit d'un groupe d'État se rassemblant autour d'une position centrale très forte. Bien qu'il soit très tôt pour analyser l'agenda politique du groupe, l'équité et le respect du principe de responsabilités communes mais différenciées semblent être le lien les unissant. À noter que plusieurs grands producteurs de pétrole se retrouvent dans ce groupe.

Fiche 2.

Positions des principaux pays et coalitions de négociation sur l'après 2012

Alliance des petits États insulaires en développement (APEID)

L'APEID considère que les objectifs de réduction des émissions de GES doivent viser une stabilisation de la concentration atmosphérique du dioxyde de carbone à 350 ppm et une limite du réchauffement global moyen en deçà de 1,5 °C. Elle estime que les émissions globales de GES doivent plafonner en 2015 et être réduites de 85 % d'ici 2050 par rapport à celles de 1990. L'APEID demande à ce que les Parties visées à l'Annexe I réduisent leurs émissions de 45 % d'ici 2020 et de 90 % d'ici 2050 par rapport à celles de 1990.

L'APEID appelle à la transformation des promesses en objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions (QELRO). L'APEID insiste pour que les travaux de l'ADP portent non seulement sur le régime post 2020, mais aussi sur le rehaussement des ambitions pré-2020. En ce qui a trait aux communications nationales, les membres de l'APEID soulignent la nécessité de prolonger le mandat du GCE au moins jusqu'en 2016. Ils soulignent aussi la nécessité d'augmenter le support pour l'adaptation. Enfin, ils appellent à la création d'un mécanisme international sur les pertes et les dommages pour la CdP-18.

L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA)

L'ALBA s'appuie sur les principes énoncés dans la Déclaration mondiale des peuples sur les changements climatiques et les droits de la Terre-Mère du 22 avril 2010, adoptée lors de la Conférence du même nom ayant eu lieu à Cochabamba (Bolivie, 19 au 22 avril 2010). L'ALBA réclame des objectifs visant une stabilisation de la concentration de dioxyde de carbone à 300 ppm, avec une limitation de la température variant de 1 à 1,5 °C. L'ALBA demande aux pays développés de réduire leurs émissions de 40 à 50 % pour la période 2013-2017 par rapport à celles de 1990. Selon l'ALBA, les pays développés doivent donner l'assurance que leurs technologies sont exemptes de brevets et de droits de propriété intellectuelle. Les pays de l'ALBA fondent beaucoup d'espoir sur l'ADP et défendent l'application du principe de responsabilité commune mais différenciée dans tous les groupes de travail. En matière de financement, l'ALBA appelle les pays industrialisés à contribuer au Fonds vert pour le climat à hauteur de 1,5 % de leur PIB et insiste sur l'accès démocratique aux ressources.

Afrique du Sud

L'Afrique du Sud appuie des incitatifs positifs pour stimuler la participation des pays en développement. Elle souligne l'importance de la confiance pour l'examen du niveau de l'ambition dans le cadre de la plate-forme de Durban. De concert avec les membres du Basic, l'Afrique du Sud croit que l'élaboration complète du plan de travail de l'ADP ne sera possible qu'une fois que les travaux du GTS-PK et du GTS-ACV seront complétés, et que le résultat de ces travaux reflétera la responsabilité historique des pays développés.

- Arabie saoudite L'Arabie saoudite, grand exportateur de pétrole, insiste sur le besoin de tenir compte des impacts potentiels négatifs des mesures d'atténuation des Parties visées à l'Annexe I sur l'économie des pays en développement, surtout sur celles des pays exportateurs d'énergie fossile. Ainsi, l'Arabie saoudite soutient une compensation des pertes et des dommages imputables aux impacts des mesures de riposte. Elle est en faveur d'un processus d'examen et de consultation international (IAR) basé sur les règles déjà existantes afin de combler les lacunes du système de comptabilité.
- Brésil Le Brésil souhaite que les Parties visées à l'Annexe I réduisent leurs émissions de 40 % pour la période 2013-2017 par rapport à celles de 1990, et que leurs engagements soient définis suivant une approche descendante reflétant les données scientifiques. Il a aussi exprimé la volonté de réduire ses émissions de GES de 36,1 à 38,9 % d'ici 2020. Le Brésil souhaite pour l'après 2020 un « instrument juridiquement contraignant robuste ». Il insiste également sur le caractère distinctif des deux éléments de travail de l'ADP que constituent l'élaboration d'un accord et le rehaussement de l'ambition. Il réitère que le Protocole de Kyoto constitue un élément clé pour le rehaussement des ambitions, notamment par le biais des mécanismes tels que le MDP. Le Brésil est aussi en faveur de l'instauration d'un mécanisme de compensation de pertes et de dommages causés par les impacts négatifs des changements climatiques dans les pays en développement. Il appelle à l'application intégrale du Programme de travail du Groupe consultatif d'experts (GCE). Le Brésil estime que le financement doit provenir principalement des fonds publics afin d'en assurer la prévisibilité, et doit être complété avec le produit de la vente aux enchères des unités de quantité attribuée (UQA).
- Chine La Chine est ouverte à mettre en place certaines mesures de lutte contre les changements climatiques par le biais de mesures d'atténuation appropriées au niveau national, à condition que les pays développés offrent un soutien technologique et financier qui puisse aussi contribuer au développement durable et à la sécurité énergétique du pays. La Chine a annoncé qu'elle réduirait ses émissions de 40 à 45 % par unité de produit intérieur brut (PIB) d'ici 2020 par rapport au niveau de 2005. La Chine soutient que la contribution des pays en développement à l'effort d'atténuation mondial dépendra du respect des engagements de ces Parties en termes de financement et de transfert de technologies. Elle croit que les conditions préalables fixées par les pays de l'Annexe I ne font que bloquer le progrès dans le débat de fond. Par ailleurs, elle insiste pour que les discussions sur les efforts d'atténuation des pays développés et des pays en développement demeurent séparées et que l'élaboration complète du plan de travail de l'ADP ne soit faite qu'une fois les travaux du GTS-PK et du GTS-ACV complétés. La poursuite des travaux devra se faire, selon la Chine, en conformité avec les principes inscrits dans le Plan d'action de Bali.

- Coalition des pays avec des forêts pluviales Cette coalition a pour but de faire reconnaître les efforts réalisés par les pays en développement pour ralentir les émissions résultant du déboisement. Cette coalition souhaite la réalisation des objectifs du partenariat REDD+.
- République de Corée La République de Corée a présenté sa stratégie de croissance sobre en carbone visant une réduction des émissions de 30 % par rapport au cours normal des affaires. Elle appuie l'idée qu'un régime post 2012 devrait comporter des incitatifs visant à encourager les pays en développement à prendre des engagements volontaires de réduction d'émissions de GES sous forme de mesures d'atténuation appropriées au niveau national à condition que les pays développés offrent un soutien technologique et financier. La République de Corée insiste pour que la durée de la deuxième période d'engagement soit de huit ans et sur la nécessité de l'adoption des amendements au Protocole à Doha afin d'assurer la mise en œuvre de la deuxième période d'engagement. Enfin, elle a réaffirmé à plusieurs reprises son engagement pour un régime multilatéral sur les changements climatiques renforcé, global et ambitieux.
- États-Unis Refusant tout processus de négociations sous l'égide de la CCNUCC, les États-Unis ont fait volte-face en 2007 en affirmant que la Convention était le cadre approprié pour les négociations sur un régime post 2012. Les États-Unis souhaitent donner préséance à une cible nationale de réduction des émissions de GES. Ils souhaitent opérationnaliser la cible de 2 °C de Copenhague et soutiennent un accord légalement contraignant incluant les engagements de toutes les grandes économies. Ils se sont engagés de façon conditionnelle à réduire leurs émissions de 17 % par rapport à 2005 d'ici 2020. Les États-Unis revendiquent une plus grande participation des pays en développement pour la réduction d'émissions de GES. Par ailleurs, les États-Unis ont souligné que les Accords de Cancún devraient former la base des négociations (par opposition au Plan d'action de Bali). Ils sont en faveur d'une approche ascendante. Ils ont mis en exergue des éléments essentiels de la plate-forme de Durban, dont un instrument ayant force de loi pour toutes les Parties. Enfin, les États-Unis se montrent très ouverts à travailler sur des approches coopératives de réductions sectorielles, comme le transport aérien et maritime.
- G-77/Chine En raison de la responsabilité historique des pays développés, le G-77/Chine considère que les négociations pour un régime post 2012 doivent se concentrer sur l'adoption par les Parties visées à l'Annexe I de cibles contraignantes de réduction d'émissions de GES couvrant tous les secteurs de l'économie. Selon le G-77/Chine, les efforts d'atténuation des pays développés doivent être définis suivant une approche descendante et refléter les données scientifiques. Le groupe souhaite davantage de soutien de la part des pays développés, notamment pour financer l'adaptation et les transferts de technologies. Le G-77/Chine a souligné l'importance du dépôt des QUELRO de la part des Parties visées à l'Annexe I afin d'éviter un vide entre les périodes d'engagement, et ainsi préserver le Protocole et ses mécanismes de flexibilité. Le G-77/Chine insiste pour que le résultat de l'ADP soit

conforme à l'objectif, aux principes (notamment les principes de responsabilité historique et de responsabilité commune mais différenciée) et aux dispositions de la Convention. Il appuie la création d'un mécanisme d'assurance pour les pertes et les dommages causés par des événements extrêmes de même que la mise sur pied d'un comité technique et d'indicateurs de performance pour mesurer l'appui au renforcement des capacités.

Le Groupe africain

Le Groupe africain suggère que les Parties visées à l'Annexe I réduisent leurs émissions de 40 % d'ici 2020 par rapport à celles de 1990. Il insiste pour que les mesures en matière de combustibles de soute respectent le principe de responsabilités communes mais différenciées. Ils militent pour un renforcement du processus d'évaluation et d'analyse internationale (IAR) pour les pays développés. Le Groupe a souligné la nécessité de prolonger le mandat du GCE au moins jusqu'en 2016 et soutient une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto de cinq ans au lieu de huit. Ils insistent pour que les résultats de Doha couvrent tous les éléments du Plan d'action de Bali et reconnaissent les besoins urgents de l'Afrique, en particulier concernant l'adaptation. Enfin, le groupe appelle à un renforcement du mandat du Programme de travail de Nairobi et à une implication plus grande de la région dans le processus de MDP.

Groupe en faveur de l'intégrité environnementale (GIE)

Le GIE soutient principalement la création de nouveaux mécanismes de marché et le renforcement du MDP. Il considère aussi que les consultations et analyses internationales (CAI) doivent faciliter les mesures d'atténuation des pays en développement, renforcer les capacités et améliorer la transparence.

Inde

L'Inde revendique l'adoption d'objectifs de réduction ambitieux pour les Parties visées à l'Annexe I. L'Inde appuie la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées au niveau national par les pays en développement sur une base volontaire à condition que les pays développés fournissent un soutien financier et technologique. L'Inde est en faveur de l'objectif de limitation de la température en deçà de 2 °C, à condition que soit ajouté le principe de répartition équitable de l'espace carbone basé sur les émissions accumulées par habitant. L'Inde a souligné que le respect des engagements des pays développés doit inclure l'amélioration des rapports de soutien fourni aux pays en développement. L'Inde a déclaré que le plan de travail de l'ADP doit refléter la responsabilité historique des pays développés et que les discussions devraient également être basées sur le Plan d'action de Bali et les principes de la Convention. L'Inde insiste aussi pour que les travaux sur la réduction des émissions sectorielles (transport aérien et maritime) soient guidés par les principes de la Convention.

Japon

Le Japon appuie un instrument juridiquement contraignant, nouveau et unique incluant toutes les grandes économies. Le Japon soutient l'objectif global de réduction de 50 % des émissions d'ici 2050. Il soutient également la poursuite du MDP à condition qu'il soit amélioré et note que les nouveaux mécanismes de marché devraient permettre un large éventail d'ap-

proches, y compris pour les projets et les approches sectorielles. Enfin, il croit que l'ADP constitue un cadre approprié pour discuter de l'ambition de l'atténuation.

- | | |
|--|--|
| Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) | Les pays de l'OPEP insistent sur le besoin de prendre en considération les impacts potentiels négatifs des mesures d'atténuation des Parties de l'Annexe I sur l'économie des pays en développement. |
| Groupe des Pays les moins avancés (PMA) | Le Groupe des PMA demande des cibles globales plus strictes, des plans d'adaptation à court, à moyen et à long terme et un financement à long terme. Il souligne également la nécessité de renforcer et de créer des centres et des réseaux régionaux pour faciliter la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Il soutient que les travaux de l'ADP doivent porter, d'une part, sur le rehaussement des ambitions pré-2020 et, d'autre part, sur le régime post 2020. Il insiste sur une deuxième période d'engagement de cinq ans de 2013-2017 et sur la nécessité de régler la question de l'écart de l'ambition d'atténuation. |
| Russie | La Russie est en faveur de l'adoption d'un accord contraignant incluant les pays grands émetteurs. Elle s'oppose au retrait du statut spécial des pays en transition économique. Elle souligne qu'un accord nouveau et global constitue le principal objectif des travaux de l'ADP et a mis en garde les Parties contre l'utilisation du programme de travail du groupe comme un outil pour revoir l'équilibre « fragile et multiforme » des intérêts convenus à Durban. |
| Union européenne | L'Union européenne souhaite stabiliser la température moyenne globale à 2 °C. L'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de 20 % d'ici 2020 par rapport à celles de 1990 et de 30 % si les autres pays développés, incluant les États-Unis, s'engagent à faire des réductions comparables et si les pays en développement les plus avancés s'engagent à contribuer à cet objectif en fonction de leurs responsabilités et capacités respectives. Elle souligne qu'un système de comptabilité des émissions robuste et transparent est nécessaire pour atteindre les objectifs et s'assurer que le système MNV puisse fonctionner. Elle réaffirme sa préférence pour un cadre juridiquement contraignant contenant les éléments essentiels identifiés dans les Accords de Cancún et la nécessité de mécanismes de marché robustes et d'une approche descendante. L'UE insiste pour que la deuxième période d'engagement soit d'une durée de huit ans. Elle croit que les principes de la Convention constituent une bonne base pour le futur régime, mais que ceux-ci doivent être interprétés d'une manière qui reflète les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives des pays en évolution constante. L'UE insiste pour que le mandat de l'ADP demeure de négocier un nouvel instrument juridiquement contraignant applicable à tous et craint l'introduction du Plan d'action de Bali dans le nouveau mandat. |

Fiche 3.

Forums de discussions parallèles à la CCNUCC

L'année 2012 a été marquée par la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Les enjeux d'économie verte et de gouvernance internationale du développement durable ont donc occupé beaucoup de place sur la scène environnementale internationale. Néanmoins, quelques forums ont rassemblé des pays autour des questions de changements climatiques. Une description de chacune de ces rencontres est fournie ci-dessous.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Participants : Pays membres des Nations Unies

Description : La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, aussi appelée Rio+20, s'est tenue du 20 au 22 juin 2012. L'évènement s'inscrit dans le sillage des « Sommets de la Terre », des événements phares qui visent à structurer la gouvernance internationale du développement durable. Celui de Rio de Janeiro, en 1992, avait mené à l'adoption de l'Agenda 21 et à l'avènement de conventions internationales sur les changements climatiques, sur la diversité biologique et, plus tard, sur la lutte contre la désertification. Bien que la satisfaction face aux résultats de la Conférence soit mitigée, les pays ont réussi à signer un document conjoint⁴¹. Ce dernier exige de prendre d'urgence des mesures ambitieuses, conformément aux principes et aux dispositions de la CCNUCC, et souligne que le financement doit provenir de sources variées, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris de sources nouvelles, pour appuyer des mesures d'atténuation et d'adaptation adaptées aux pays, la mise au point et le transfert de technologies ainsi que la création de capacités dans les pays en développement. Enfin, les signataires exhortent les Parties à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto à respecter intégralement leurs engagements ainsi que les décisions adoptées dans le cadre de ces instruments.

Réunions ministérielles des pays BASIC⁴²

Participants : Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine.

Description : Les pays BASIC se sont réunis à plusieurs reprises en 2012 afin de dégager une position commune. Accueillant favorablement la décision établissant une seconde période d'engagement au Protocole de Kyoto, ils ont également salué l'établissement de la plate-forme de Durban visant l'entrée en vigueur d'un nouvel accord global à l'horizon 2020⁴³. Ils ont par contre tenu à rappeler que son mandat n'est pas de renégocier ou de réécrire la Convention, ses principes et ses dispositions, notamment le principe de responsabilité commune mais diffé-

41. Texte final de Rio+20 « L'avenir que nous voulons », voir : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/N12/436/89/PDF/N1243689.pdf?OpenElement>

42. Déclaration conjointe de la 11^e rencontre des ministres du BASIC voir : <http://www.info.gov.za/speech/DynamicAction?pageid=461&sid=29011&tid=76046>

43. Déclaration conjointe de la 10^e rencontre des ministres du BASIC, voir : <http://moef.nic.in/downloads/public-information/10th-BASIC-Meeting-Delhi-Joint-Statement.pdf>

renciée. Durant leur rencontre de juillet 2012, ils ont tenu à saluer les résultats de Rio+20, rappelé que la soumission des QUELRO par les Parties visées à l'Annexe I accuse un déficit d'ambition, et souligné l'importance d'une conclusion positive des travaux du GTS-ACV. Les ministres ont également durci le ton face à l'inclusion de l'aviation internationale au système communautaire d'échange de quotas (SCEQE) de l'UE.

En 2012, les pays participants se sont réunis officiellement à New Delhi, Inde, les 13 et 14 février, à Johannesburg, Afrique du Sud, les 12 et 13 juillet et au Brésil en septembre 2012.

Sommets du G8

Pays membres (8) : États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Canada et Russie

Description : Composé de huit des pays les plus développés du monde, ce groupe se rencontre annuellement afin de discuter de questions économiques et d'enjeux globaux tels que la lutte contre les changements climatiques. Des pays en développement sont souvent invités aux sommets du G8⁴⁴. L'Union européenne, de son côté, y est représentée à chaque réunion. Lors de la dernière rencontre du G8, qui s'est tenue les 18 et 19 mai 2012 à Camp David, États-Unis, les dirigeants rassemblés ont discuté des moyens de lutte contre le réchauffement climatique⁴⁵. Ils ont reconnu la nécessité d'augmenter le niveau d'ambition d'atténuation d'ici 2020 si nous voulons limiter efficacement l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 °C. Ils ont salué le lancement de la plate-forme de Durban et l'importance de la mise en œuvre des Accords de Cancún. Enfin, ils ont souligné que tout instrument juridique devra être applicable à toutes les Parties, pays développés et pays en développement.

Sommets du G20

Pays membres (19 + l'Union européenne) : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie, Turquie, Union européenne.

Description : Composé de vingt des pays les plus développés du monde, ce groupe se rencontre annuellement afin de discuter de questions économiques et d'enjeux globaux tels que la lutte contre les changements climatiques. Lors de leur rencontre à Los Cabos, Mexique, en juin 2012, les pays du G20 se sont engagés à la pleine mise en œuvre des résultats de Cancún et Durban⁴⁶. Ils ont également convenu d'examiner les moyens de mobiliser efficacement les ressources en tenant compte des objectifs, des dispositions et des principes de la CCNUCC alignés sur les Accords de Cancún.

En 2012, le G20 s'est réuni à Los Cabos, au Mexique, les 18 et 19 juin 2012.

44. Par exemple, en 2010, l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Égypte, l'Éthiopie, le Malawi, le Nigéria, le Sénégal, la Colombie, Haïti et la Jamaïque ont été invités.

45. Déclaration du G8 de Camp David, voir: <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2012/05/19/camp-david-declaration>

46. Déclaration du G20 de Los Cabos, voir : http://g20.org/images/stories/docs/g20/conclu/G20_Leaders_Declaration_2012_1.pdf

7^e réunion du Conseil d'orientation du programme ONU-REDD⁴⁷

Participation : 16 pays

Description : Le programme ONU-REDD, lancé en 2007, est une initiative conjointe de la FAO, du PNUE et du PNUD. Ce programme vise à soutenir les PED dans la préparation de la mise œuvre de la REDD. Lors de sa septième rencontre, le groupe a examiné les progrès de la mise en œuvre des programmes nationaux et a approuvé les principes sociaux et environnementaux du Programme et les critères comme un cadre de référence pour les pays REDD+. Le conseil a également reconduit le groupe de travail chargé de l'élaboration d'un Cadre pour les programmes nationaux qui a la responsabilité d'identifier les conditions préalables à la mise en œuvre de la REDD+ dans les pays membres. Enfin, le Conseil a créé un groupe de travail sur la révision du Conseil d'orientation pour guider la finalisation des termes de référence et assurer la supervision de la mise en œuvre de l'examen.

En 2012, le Conseil d'orientation du programme ONU-REDD s'est réuni à Asunción, Paraguay, le 28 mars et à Brazzaville, République du Congo, les 26 et 27 octobre 2012.

47. Report of the Seventh Policy Board Meeting, voir: <http://www.un-redd.org/PolicyBoard/tabid/102628/Default.aspx>

BIBLIOGRAPHIE ET AUTRES RÉFÉRENCES

- Adaptation Fund Board (2009a). *Operational Policies and Guidelines for Parties to Access Resources from the Adaptation Fund*. http://www.adaptation-fund.org/images/AFB.Operational_Policies_and_Guidelines.pdf.
- Adaptation Fund Board (2009b). *Report of the Sixth Meeting of the Adaptation Fund Board*. Bonn, 15 au 17 juin. http://www.adaptation-fund.org/images/AFB.B.6.14.final_report.pdf.
- Agrawala, S. et S. Fankhauser (2008). *Economic Aspects of Adaptation to Climate Change: Costs, Benefits, and Policy Instruments*. Paris: OECD.
- Bodansky, D. (2012). *The Durban Platform Negotiations: Goals and Options*, Harvard Project on Climate Agreements, Belfer Center for Science and International Affairs, Harvard Kennedy School, Juillet. http://belfercenter.ksg.harvard.edu/publication/22196/durban_platform_negotiations.html
- Davis, C, et F. Daviet, (2010), *Investing in Results: Enhancing Coordination for More Effective Interim REDD+ Financing*. Washington D.C.: World Resources Institute. Novembre. <http://www.wri.org/publication/investing-in-results>
- Fonds pour l'environnement mondial (FEM) (2005). *Le dispositif d'allocation des ressources du FEM*. 17 octobre. http://www.gefweb.org/Operational_Policies/raf/documents/RAF_C.27.inf.8.Rev.1_%20Oct_17_2005_French.pdf.
- FEM (2010a). GEF-5 *Operational procedures for the system for a transparent allocation of resources (STAR)*. GEF/C.38/9/Rev.1. http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/C.38.9_Rev1_GEF-5%20Operational%20Procedures%20for%20STAR_0.pdf.
- FEM (2010b). GEF-5 *Programming document, Sixth Meeting for the Fifth Replenishment of the GEF Trust Fund*, 12 Mai , 2010, GEF/R.5/31. <http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/GEF.R.5.31.pdf>
- FEM (2010c). *Summary of negotiations fifth replenishment of the GEF Trust Fund*, GEF/A.4/7. <http://www.unccd.int/publicinfo/pressrel/docs/gefa47.pdf>.
- FEM (2010d). *Status Report on the Least Developed Countries Fund (LDCF) and the Special Climate Change Fund (SCCF)*. 1 juillet. <http://thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/Satus%20Report%20on%20the%20Climate%20Change%20Funds%20-%20May%2031,%202010%20Rev.1.pdf>
- Gagnon-Lebrun, F, H. Olivias et C. Figueres (2005). *S'orienter à la CdP/RdP : un guide sur le processus de la CdP/RdP*. Centre Hélios et ÉcoRessources Consultants.
- GIEC (2005). *Piégeage et stockage du dioxyde de carbone, Résumé à l'intention des décideurs et résumé technique*. Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). http://www.ipcc.ch/pdf/special-reports/srccs/srccs_spm_ts_fr.pdf.
- GIEC (2007a). *Résumé à l'intention des décideurs dans Bilan 2007 des changements climatiques: L'atténuation des changements climatiques*, Contribution du Groupe de travail III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cambridge University Press,
- Hamilton, K., M. Sjardin, A. Shapiro, et T. Marcello (2009). *Fortifying the Foundation. State of the Voluntary Carbon Markets 2009*. New York et Washington D.C.: Ecosystem Market Place et New Carbon Finance.

- Hamilton, K., M. Sjardin, M. Peters-Stanley, et T. Marcello, 2010. *Building Bridges. State of the Voluntary Carbon Markets 2010*. New York et Washington: Bloomberg New Energy Finance and Ecosystem Marketplace.
- Hope, C. (2009). *How Deep Should the Deep Cuts Be? Optimal CO2 Emissions over Time under Uncertainty*. *Climate Policy* 9 (1): 3–8.
- IIDD (2011a). Bulletin des négociations de la Terre, *Faits marquants de l'AWG-LCA 14 et de l'AWG-KP 16: jeudi 9 juin 2011 (OS # 34)*, Vol. 12 No. 506, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2011b). Bulletin des négociations de la Terre, *Résumé des pourparlers de Bonn sur le changement climatique: 6-17 juin 2011 (SB # 34)*, Vol. 12 No. 502, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2011c). Bulletin des négociations de la Terre, *Compte rendu de la conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Bonn: 6-17 juin 2011 (OS # 34 Final)*, Vol. 12 No. 513, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2011d). Bulletin des négociations de la Terre, *Compilation des rapports de la Conférence de Durban, Institut international du développement durable (IIDD)*, Reporting Services.
- IIDD (2011e). Bulletin des négociations de la Terre, *Compte rendu de la Conférence de Durban : 28 novembre au 11 décembre 2011 (CdP # 17 Final)*, Vol 12 No. 534, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2012a). Bulletin des négociations de la Terre, *Compilation des rapports de la conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Bonn, Institut international du développement durable (IIDD)*, Reporting Services.
- IIDD (2012b). Bulletin des négociations de la Terre, *Compte rendu de la conférence de la Conférence de Bonn sur les changements climatiques (OS # 36 Final)*, Vol. 12 No. 546, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2012c). Bulletin des négociations de la Terre, *Faits marquants de la période intersessions : lundi 14 mai 2012, (OS # 36)*, Vol. 12 No. 535, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2012d). Bulletin des négociations de la Terre, *Faits marquants de l'AWG-LCA 15 et de l'AWG-KP 17: mercredi 16 mai, (OS # 36)*, Vol 12 No. 538, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2012e). Bulletin des négociations de la Terre, *Faits marquants des pourparlers de Bangkok sur le climat, : jeudi 30 aout*, Vol 12 No. 549, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2012f). Bulletin des négociations de la Terre, *Compte rendu des pourparlers de Bangkok sur le climat, 3-8 avril 2012*, Vol. 12 No. 555, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- IIDD (2012g). Bulletin des négociations de la Terre, *Faits marquants de l'AWG-LCA 15 et de l'AWG-KP 17: mardi 22 mai, (OS # 36)*, Vol 12 No. 543, Institut international du développement durable (IIDD), Reporting Services.
- Kartha, S. et Erickson, P. (2011). *Comparison of Annex 1 and non-Annex 1 pledges under the Cancun Agreements*, Stockholm Environment Institute (SEI). <http://sei-us.org/publications/id/393>
- Massawa, E., T. Downing, S. Huq et M. Alam (2009). *Negotiating Adaptation: International issues*

- of Equity and Finance*. United Nations Environment Programme (UNEP), Stockholm Environment Institute et International Institute for Environment and Development (IIED). <http://www.unep.org/climatechange/LinkClick.aspx?fileticket=vyttfYtHi4Y%3d&tabid=389&language=en-US>.
- Mucci, M., (2012). *Measurement, Reporting and Verification: A note on the concept with an annotated bibliography*. Avril 2012, Institut international du développement durable, Winnipeg, Canada: Institut international du développement durable (IIDD).
- Müller, B., Plan C, *The role of the Kyoto Protocol in a legally binding outcome* (2011) Oxford Energy and Environment Brief.
- Murphy, D. et J. Drexhage (2009). *État des négociations de la CCNUCC : Résultats des pourparlers de Bonn sur les changements climatiques*, mars 2009. Winnipeg, Canada: Institut international du développement durable (IIDD).
- Neuymayer, E. et Plümper, T. (2007). *The Gendered Nature of Natural Disasters. The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy, 1981-2002*. Annals of the American Association of Geographers, Vol. 97, No. 3, pp. 551-566.
- Parker, C., A. Mitchell, M. Trivedi, N. Mardas (2009). *Le Petit Livre Rouge du REDD +*. 2^e édition. Oxford, Royaume-Uni: the Global Canopy Programme.
- PNUD (2009a). *Négociation de la CCNUCC : Résumé des sessions de Bonn (AWG-LCA 5 et AWG-KP 7)*, 29 mars – 8 avril 2009. Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau des politiques de développement, Groupe de l'environnement et de l'énergie. 20 avril.
- PNUD (2009b). *Summary of the Bonn Climate Change Talks* (1-12 June 2009). United Nations Development Program, Bureau for Development Policy, Environment and Energy Group. 22 juin.
- PNUD (2012). *Le point sur la conférence de Durban : Les principaux résultats et le chemin restant à parcourir*, (Avril 2012), Programme des Nations Unies pour le développement. http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Environment%20and%20Energy/UNDP_D_URBAN_FR_22_5.pdf
- PNUE (2010). *The Emission Gap Report, Are the Copenhagen Accord Pledges Sufficient to Limit Global Warming to 2° C or 1.5° C?* (Novembre 2010). Programme des Nations Unies pour l'environnement. <http://www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport/index.asp>
- PNUE (2011). *Bridging the Emissions Gap, Bridging the Emissions Gap to Meet 2-Degree Target Doable* (Novembre 2011). Programme des Nations Unies pour l'environnement. http://www.unep.org/pdf/UNEP_bridging_gap.pdf
- Stasio, K. (2011). *Seven Elements Developed Countries Should Include in their "Fast-Start" Climate Finance Reports*, Washington D.C.: World Resources Institute. Avril 2011. <http://www.wri.org/stories/2011/04/seven-elements-developed-countries-should-include-their-fast-start-climate-finance-r>
- Stasio, K. et coll (2011). *Summary of Developed Country 'Fast-Start' Climate Finance Pledges*. Washington D.C.: World Resources Institute. Novembre 2011. <http://www.wri.org/publication/summary-of-developed-country-fast-start-climate-finance-pledges>
- Schwarte C., et, Massawa E. (2009), *Equity issues in the climate change negotiations*, European Capacity Building Initiative
- UNFCCC, (2007). *Investment and Financial Flows to Address Climate Change*. Bonn, Germany: The United Nations Framework Convention on Climate Change.

- World Bank (2009). *Status of Resources of the Adaptation Fund Trust Fund*. 21 September. http://www.adaptation-fund.org/images/AFB.B7.10_Status_of_Resources_of_the_Adaptation_Fund_Trust_Fund.pdf.
- World Bank (2010). *Financial status of the adaptation fund trust fund and the administrative trust fund*, 31 juillet 2010, Prepared by the World Bank as Trustee for the Adaptation Fund. AFB/EFC.2/5. http://www.adaptation-fund.org/system/files/AF_Financial_Status_Report_Jul%2031%202010%20-%20Final.pdf.
- World Bank (2011). *Gender & climate change, 3 things you should know*, Novembre 2011, <http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/244362-1232059926563/5747581-1239131985528/5999762-1321989469080/Gender-Climate-Change.pdf>
- WRI (2010). *Guidelines for Reporting Information on Public Climate Finance. WRI issue brief*. World Resources Institute (WRI). Décembre 2010, http://pdf.wri.org/guidelines_for_reporting_information_on_public_climate_finance_2010-12.pdf
- WRI (2011a), *The Measurement, Reporting and Verification of Climate Finance, Rapport d'atelier* (12 June, 2011) World Resources Institute (WRI). http://pdf.wri.org/mrv_of_finance_workshop_summary_2011-06-12.pdf
- Yamin, F. et J. Depledge (2004). *The International Climate Change Regime: A Guide to Rules, Institutions and Procedures*. Cambridge, University Press.
- Réseau d'information francophone en vue de faciliter la diffusion de l'actualité internationale du développement durable en français: <http://www.mediterrre.org/>

ÉcoRessources propose des solutions innovantes de gestion des GES et des changements climatiques, ainsi qu'une expertise en économie de l'environnement et des ressources naturelles.

Analyse des négociations internationales sur les changements climatiques

ÉcoRessources propose des analyses approfondies des négociations internationales sur le climat. La firme analyse notamment les défis et opportunités que représentent les options pour le développement et la mise en œuvre d'un régime climatique international. ÉcoRessources examine également le rôle potentiel de divers secteurs, tels que l'agriculture et la foresterie, et les façons dont ils pourraient être efficacement inclus dans un tel régime.

Aide à la décision et analyse de politiques en changements climatiques

ÉcoRessources mène des études sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de changements climatiques, tant sur les NAMA et les systèmes de permis échangeables, que sur l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Notre équipe possède l'expertise pour évaluer les impacts économiques de ces politiques et pour conseiller sur les meilleures pratiques en matière de changements climatiques.

ÉcoRessources se spécialise notamment dans l'évaluation des coûts et avantages intégraux de mise en œuvre des stratégies d'adaptation et des risques associés. Ces outils permettent d'évaluer la juste valeur économique, sociale et environnementale des différentes options actuellement disponibles pour contrecarrer les effets des changements climatiques.

Renforcement des capacités

ÉcoRessources développe et offre des ateliers et des cours de formation adaptés à des besoins spécifiques à l'intention des négociateurs en changements climatiques, des gouvernements, des entreprises privées et des particuliers qui souhaitent devenir proactifs sur les enjeux liés aux marchés du carbone et aux changements climatiques. ÉcoRessources a offert des formations, entre autres, sur les négociations internationales sur les changements climatiques, les NAMA, les mécanismes de marché, et le marché du carbone.

ÉcoRessources a été créée en 2004. Son siège social étant à Québec (Canada), ÉcoRessources a également des bureaux à Montréal, à Lima (Pérou), Caracas (Venezuela), Managua (Nicaragua) et Lyon (France). La société offre une vision globale et un personnel multilingue et pluridisciplinaire.

ÉcoRessources Consultants

Bureau de Québec
825, rue Raoul-Jobin
Québec (Québec)
G1S 1N6 Canada
Tél. : +1 418 780-0158

Bureau de Montréal
1097, rue St-Alexandre,
Montréal (Québec)
H2Z 1P8 Canada
Tél. : +1 514 787-1724

Bureau de Lima
Avenida República
Oficina 302, San Antonio,
Miraflores, Lima 18, Perú
Tél. : + 51 1 446-6531

Courriel : info@ecoressources.com
www.ecoressources.com

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 77 États et gouvernements dont 57 membres et 20 observateurs.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

Le Secrétaire général conduit l'action politique de la Francophonie, dont il est le porte-parole et le représentant officiel au niveau international. Abdou Diouf est le Secrétaire général de la Francophonie depuis 2003.

57 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles.

20 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris France

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

La Francophonie au service du développement durable

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996 cette action a été élargie à l'Environnement.

Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- au développement de partenariat dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable.

Dans le cadre de sa programmation 2010-2013, mise en œuvre en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité », l'IEPF :

- Contribue à l'élaboration de politiques et stratégies nationales de développement durable et à leur mise en œuvre dans les domaines de l'énergie et de l'environnement; forme et renforce les capacités des cadres et des professionnels à l'utilisation et à la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement durable.
- Soutient la participation des pays aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable ainsi que la mise en œuvre des conventions, par des concertations, des appuis techniques et la mobilisation d'experts.
- Développe des partenariats, publie des guides, des revues spécialisées et des ouvrages scientifiques et techniques en français dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.
- Anime des réseaux d'information et d'expertise pour le développement durable.
- Exerce toute autre fonction que lui confieraient les instances compétentes de l'OIF.

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage

Québec (Québec) G1K 4A1

CANADA

Téléphone : 1 418 692-5727 / Télécopie : 1 418 692-5644

iepf@francophonie.org

www.iepf.org

www.mediaterre.org

La réalité des changements climatiques est aujourd'hui appréhendée dans un contexte politique difficile, caractérisé par un agenda qui se concentre surtout sur les enjeux d'atténuation à long terme et sur le financement nécessaire pour aider les pays en développement à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. La 18^e Conférence des Parties (CdP) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 8^e Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CRP), qui se tiendront du 26 novembre au 7 décembre 2012 à Doha, constitueront une étape cruciale des négociations climat.

La conférence de Doha sera celle du lancement prévu de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Elle marquera l'avènement d'une nouvelle ère dans les négociations climat. En effet, l'un des objectifs principaux de Doha est de fixer la durée et les modalités de la seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto et de modeler les principaux axes de la plate-forme de Durban.

Ce résumé a pour but d'aider les négociateurs à mieux comprendre les enjeux de la Conférence de Doha.



INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)
56, RUE SAINT-PIERRE, 3E ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA

L'IEPF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.

www.iepf.org